



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

recherche

Question écrite n° 18769

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de la recherche dans le secteur des télécommunications et plus particulièrement sur celle du Réseau national de recherche en télécommunications (RNRT). Il lui demande de définir les orientations de la politique gouvernementale en la matière et plus particulièrement de lui indiquer si les crédits alloués au RNRT ne sont pas manifestement insuffisants au regard des enjeux d'un tel secteur.

Texte de la réponse

Pour répondre à l'évolution du secteur des télécommunications et conforter le potentiel scientifique et technique français en télécommunications, le Gouvernement a mis en place, en décembre 1997, le Réseau national de recherche en télécommunications (RNRT). Le RNRT instaure une communauté de laboratoires de recherche en télécommunications (privés et publics), pilotée par un comité d'orientation représentant les principaux acteurs de la recherche en télécommunications, et travaillant autour de projets coopératifs soutenus par les pouvoirs publics. Le budget prévu pour soutenir les projets coopératifs dans le cadre du RNRT est 260 millions de francs pour la première année et devrait être reconduit pour 1999. Ce budget est réparti de la manière suivante : 210 millions de francs d'aide sont prévus pour contribuer aux projets labellisés coopératifs regroupant laboratoires publics, laboratoires industriels et PME. 150 millions de francs sont prévus pour les projets précompétitifs, et 60 millions de francs pour les projets exploratoires ; 50 millions de francs sont prévus pour soutenir des projets portés par une PME, dans le cadre des procédures d'instruction de l'ANVAR. Un premier appel à projets a été lancé le 20 avril dernier. Dans un premier temps, 105 projets ont été déposés auprès du RNRT et à l'issue de leur examen, le comité d'orientation a décidé d'en labelliser 29 dont 16 concernant des thèmes de recherche précompétitifs et 13 des thèmes de recherche exploratoires. Le secrétaire d'Etat à l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie poursuivent l'instruction administrative des dossiers labellisés en vue d'un soutien financier public. Cet appel à projets s'est poursuivi et une deuxième vague de projets était attendue pour le 21 septembre. Ces nouveaux projets sont actuellement en cours d'examen par des comités d'experts. Par ailleurs, l'ANVAR vient de lancer un appel à projets spécifique pour les PME. Les financements accordés dans le cadre du RNRT ne sont que des financements partiels des projets. A ce budget viennent s'ajouter la contribution des laboratoires publics sous forme de salaires, et la contribution des entreprises. Aussi, le montant total des budgets mobilisés par le RNRT et qui seront finalement utilisés pour financer la recherche amont en télécommunications en France est bien supérieur aux crédits qui lui sont directement affectés.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18769

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4877

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5920